

**VILLE DE SAINT-PASCAL**

**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 6 juin 2022, à 20 h**, de la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :**

La demande vise à permettre l'agrandissement d'un garage privé isolé d'une superficie de 126,22 mètres carrés au lieu des 100 mètres carrés maximum autorisés au Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal pour les terrains ayant une superficie de plus de 1 500 mètres carrés.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

**Identification du site concerné :** 715, rue Taché

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 11<sup>e</sup> jour de mai 2022.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 18 mai 2022 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 11 mai 2022.

Signé à Saint-Pascal, ce 11<sup>e</sup> jour de mai 2022.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA

